

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie est convoquée pour **mercredi le 11 décembre 2024 à 16 h 30**, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 11 décembre 2024 à 16 h 30

LIEU : Salle du conseil

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2. **VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

4. **CORRESPONDANCES**

5. **GREFFE**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 1913-2024 établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2025

 - 5.2 Adoption du règlement numéro 1914-2024 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2025

 - 5.3 Adoption du règlement numéro 1915-2024 établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2025

 - 5.4 Adoption du règlement numéro 1916-2024 fixant la tarification pour le service de collecte, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2025

 - 5.5 Adoption du règlement numéro 1917-2024 autorisant le paiement des taxes municipales 2025 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements

- 5.6 Adoption du règlement numéro 1918-2024 assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire pour l'année 2025
- 5.7 Adoption du règlement numéro 1919-2024 établissant la tarification pour l'année 2025 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé
- 5.8 Nomination d'un procureur pour représenter la Ville devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026
- 5.9 Désignation de procureurs pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 6.1 Achat d'équipements informatiques

7. URBANISME

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. INGÉNIERIE

- 9.1 Services professionnels en ingénierie des sols et matériaux pour les années 2024 et 2025 / Autorisation et ratification du coût excédentaire de l'ordre de changement #2

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Achat de six (6) conteneurs de recyclage à chargement avant en acier pour les bâtiments municipaux

11. SÉCURITÉ INCENDIE

12. DIRECTION GÉNÉRALE

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

14. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.